

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE
PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-39

Objet : Prestation pour l'organisation et la réalisation du feu
d'artifices du 14 juillet 2025 de la commune

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant
délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Afin d'organiser le feu d'artifice du 14 juillet 2025 de la commune, une consultation restreinte auprès de 3
entreprises a été lancée le 28 mars 2025.

A l'issue de la période de consultation, deux offres ont été déposées. Après application des critères de sélection
prévus dans la consultation, il ressort que l'entreprise Feux d'Artifices Unic SA a remis l'offre économiquement la
plus avantageuse.

DECIDE

- **DE SIGNER** avec la société Feux d'Artifices Unic SA, le bon de commande pour un montant de
13 750.00 € HT soit 16 500.00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 28/04/2025

Monsieur Le Maire,

Bernard BROTTES